

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le dix-neuf du mois de décembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Présents :

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints au Maire, Delphine TEXIER, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Sébastien COUTURIER représenté par Franck GONNORD, Alain BOUCHÉ représenté par Gérard ROBERT, Marion ROBERT représentée par Pascale BOREL-TRESALLET.

Excusés :

Sylvie MEILLAND-REY, conseillère municipale.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Rénovation logement du Mollard

Contexte :

- Notre logement communal situé au rez-de-chaussée de l'ancienne du Mollard, nécessite d'importante rénovation :
 - x Les fenêtres et portes sont d'époque et laissent passer le froid et l'humidité, la VMC ne fonctionne plus,
 - x Le logement est de ce fait trop dégradé pour pouvoir être loué et la situation n'ira pas en s'améliorant, la dégradation du logement étant de plus en plus rapide sans intervention,
 - x Nous souhaitons donc intervenir pour le remettre en état cet hiver afin de pouvoir le louer de nouveau d'ici le printemps. Nous souhaiterions faire faire les travaux rapidement.

Proposition :

- Les travaux consisteront à :
 - x changer la porte d'entrée de façon à éviter les déperditions de chaleur et assainir le logement,
 - x installer une nouvelle VMC,
 - x nettoyer les murs et refaire les peintures de l'ensemble du logement,
 - x rénover intégralement la salle de bain et les WC.
- Les devis s'élèvent à un montant total de 10298,00 € HT répartis comme suit :
 - x CAPMESO – porte d'entrée : 2 748,00 € HT
 - x BRUN Philippe – peinture, salle de bain, WC : 7 550,00 € HT
- Nous allons déposer des dossiers de subvention auprès du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Réaménagement atelier du Service Technique

Contexte :

- L'atelier des agents du service technique est à l'état brut, sans dalle au sol, sans isolation, et manque d'éclairage,
- Une première partie a été réalisée pour permettre aux agents de déposer leurs affaires dans un réel vestiaire comprenant douche, WC et un coin bureau,

Proposition :

- Nous souhaitons donc continuer le réaménagement de cet espace en créant :
 - x une dalle bétonnée au sol,
 - x une nouvelle installation électrique,
 - x des box à gravier qui seront attenants au bâtiment.
- Les devis s'élèvent à un montant total de 18 825,48 € HT répartis comme suit :
 - x BRUN Philippe – dallage + regard : 12 227,00 € HT
 - x BRUN Philippe – box à gravier : 5 661,25 € HT
 - x PSD – électricité : 937,23 € HT
- Nous allons déposer des dossiers de subvention auprès du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Mise en sécurité du « Chef-Lieu »

Contexte :

- Nous avons de nombreuses familles qui viennent s'installer sur la commune. Les maisons vides reprennent vie, et c'est une grande joie pour notre village.
- Cependant, force est de constater qu'il nous est difficile de faire face à l'accroissement de notre population en l'état actuel des choses, tant au niveau de la circulation, du stationnement que de la sécurité :
 - x Dans notre village, les routes sont étroites, et parfois il est compliqué de passer à 2 véhicules,
 - x Les familles d'aujourd'hui ont au minima 2 véhicules, et certaines maisons de village n'ont pas de garage et pas particulièrement de places de parking attirées,
 - x Les enfants qui effectuent des déplacements dans le village, comme se rendre à l'école, le font directement sur la route départementale puisqu'il n'existe aucun trottoirs.

Proposition :

- Le projet que nous souhaitons réaliser comprend 8 aménagements au sein du village. Ces aménagements ont pour objectifs :
 - x la sécurisation des piétons et des riverains,
 - x l'apaisement de la circulation,
 - x l'amélioration du stationnement.
- Les travaux sont estimés, étude comprise, pour un montant de 321 017,96 € HT
- Nous allons déposer des dossiers de subvention auprès du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au titre de la DETR.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

4 Réservoir des Côtes

Contexte :

- Le bureau d'étude finalise actuellement le projet du réservoir des côtes, et doit confirmer le montant des travaux de l'ordre de 200 000 euros,
- Nous devons monter le dossier DETR d'ici la fin de l'année,
- Pour pouvoir monter ce dossier, nous avons besoin d'une délibération du conseil approuvant ces travaux à venir.

Proposition :

- Déposer des dossier de subvention auprès du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au titre de la DETR.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Tarif de l'eau : 2019

Contexte : Tarifs appliqués en 2018

Abonnement	50 €
Vente d'eau	1,19 €
Redevance pollution domestique	0,29 €

Proposition pour 2019 :

Abonnement	50 €
Vente d'eau	1,30 €
Redevance pollution domestique	0,27 €
Forfait pour non présentation du relevé de compteur, équivalent de :	120 m ³

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 RAR – Reste à Réaliser

a) Budget Commune

Contexte :

- Des dépenses sont à venir en début d'année pour l'investissement,
 - x Bornage et achat de parcelles

Proposition :

- Article 2313 : 2 000 € (bornage)
- Article 2111 : 2 000 € (achat de parcelles)

b) Budget Eau

Contexte :

- Les dépenses liées à la vanne du réservoir du chef lieu sont à venir en début d'année pour l'investissement,

Proposition :

- Attribuer 17 000 euros pour l'installation de la vanne pilotée.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Tarifs location salle pour les élus et les employés communaux

Contexte :

- Actuellement les élus et agents communaux payent le tarifs en vigueur pour la location de la salle polyvalente de la commune.

Proposition :

- M. Le Maire propose que les élus et agents communaux bénéficient une fois par an d'une location à 1/2 tarif du tarif en vigueur.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Subvention avec l'association historique

Contexte :

- l'assemblée générale de l'association historique a permis d'apprécier ses manifestations à venir.

Proposition :

- Attribution d'une subvention de 1 000 euros pour l'association historique pour l'année 2018.

Vote : le conseil à 9 voix Pour et 1 Abstention accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 DM au budget commune

Contexte :

- Les agents du service technique ont besoin de matériel et outillage,
- Nous avons un devis de la SAMSE d'un montant de 3 329,40 euros pour le matériel souhaité,
- Il s'agit de la meilleure offre de prix reçue.

Proposition :

- Augmenter l'article 2158 (D/I) de 2400 €
- Réduire l'article 2183 de (D/I) 940 €
- Réduire l'article 2112 de (D/I) 1460 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 DM au budget eau

Contexte :

- Nous avons un dépassement budgétaire au chapitre 011 suite au paiement de la facture de réparation du réservoir du Vivier.

Proposition :

- Augmenter l'article 61523 (D/F) de 2 000 €
- Réduire l'article 6441 (D/F) de 1 000 €
- Réduire l'article 673 (D/F) de 1 000 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

11 Fin de Séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h50.

12 Questions diverses

- Les chats,
- Cahier de doléances,
- Risques miniers.